



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 67087

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille à propos des 20 000 enfants et adolescents handicapés mentaux et autistes. Le plan « Autisme 2005-2007, nouveau regard, nouvelle impulsion », présenté en 2004 par le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, a pour principaux objectifs de favoriser le diagnostic précoce afin d'assurer une meilleure prise en charge des personnes autistes et d'améliorer les connaissances sur l'autisme. La loi du 11 février 2005 vise à donner aux enfants et adolescents un maximum de chances de développer leurs capacités, de s'intégrer dans la société, et principalement en milieu scolaire. Mais il n'en demeure pas moins que malgré des avancées indéniables, ces textes ne répondent que partiellement aux attentes des familles. On peut craindre une nouvelle fois que les moyens qui seront dégagés ne soient pas à la hauteur des besoins, et que les textes d'application soient restrictifs et n'aboutissent pas aux objectifs recherchés. Les familles, qui subissent de plein fouet les conséquences de l'absence de réelle politique de prise en charge scolaire et éducative, dénoncent cette situation intolérable. Il est également regrettable que pour faire face à l'urgence, les pouvoirs publics ne proposent que très peu de places dans les milieux adéquats face à l'importance des besoins. Les familles se débrouillent seules et rares sont celles qui obtiennent satisfaction. Et pourtant, seule une insertion dans des structures médico-sociales adaptées ou des écoles ou classes spécialisées, et la mise en place de structures d'accueil et d'hébergement peuvent permettre réellement aux enfants et adolescents autistes et handicapés mentaux de progresser, de développer leur autonomie et leur insertion sociale. Sachant qu'une prise en charge qui tient compte du libre choix des familles sur le plan thérapeutique, pédagogique et éducatif permettrait aux enfants handicapés mentaux et autistes une meilleure intégration en milieu ordinaire de vie, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur cette question afin d'offrir à enfants taie la place à laquelle ils ont droit dans une société plus juste et plus solidaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67087

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6116